

PROCES VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 13 avril à 18h45, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué le 07 avril 2023 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de MASNIERES, sous la présidence de Monsieur Francis NOBLECOURT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 23 - Nombre de membres présents : 15.

Etaient présents : Francis NOBLECOURT - Pascal GUITTON - Jacky ALEXANDRE - Sandrine BRUYERE - Jean-Michel VISSE - Christelle REMY - Bernard LEMPEREUR - Brigitte DOIGNEAUX - Michèle SORLIN - Véronique FALDOR - Yvon DEUDON - Christophe CAPON - Valérie BERGER - Sylvain DOISY - Capucine BLANCHARD.

Absents excusés : Christelle COUTANT qui donne procuration à Brigitte DOIGNEAUX - Natacha MONNIEZ qui donne procuration à Sandrine BRUYERE - Chantal CHAUWIN qui donne procuration à Christelle REMY - Cédric JUSSERAND - Mickaël COTTRET qui donne procuration à Christophe CAPON - Cédric DELATTRE qui donne procuration à Francis NOBLECOURT - Cécile DA COSTA - Romain PARSY qui donne procuration à Pascal GUITTON.

Sandrine BRUYÈRE a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte et le procès-verbal de la séance du 13 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

Intervention de Messieurs David SPELTA et Géry QUINCHON, Responsables du Refuge d'abeille.

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATION N°25/2023

**BUDGET COMMUNAL 2023 /
VOTE DES TAUX DES TAXES FONCIERES (bâti et non bâti)
ET HABITATION (sur les résidences secondaires)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles 1639A, 1379 et 1407 et suivants, ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux, à la fixation et au vote des taux d'imposition. Pour mémoire, la loi de finances 2020 acte la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales mais persiste pour les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Le taux était bloqué depuis 2019 mais les communes récupèrent le pouvoir de le modifier depuis cette année.

Suite à cette réforme, le législateur a également décidé de transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes. Ainsi, le taux départemental de TFPB 2023, à savoir 19,29 % doit s'additionner au taux communal.

Les communes doivent donc délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par les conseils municipaux et du taux départemental de TFPB.

Il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition donc de reconduire les taux appliqués en 2022, d'y ajouter, conformément à la loi, le taux de la part départementale et la taxe d'habitation pour les résidences secondaires.

Après analyse, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer les taux ainsi :

Taxes	Taux d'imposition 2022 (pour mémoire)	Taux d'imposition 2023		
		Taux communal	Taux départemental	Taux de référence
Foncière bâti	9.20 %	9.20 %	+ 19.29 %	= 28.49 %
Foncière (non bâti)	55.76 %	55.76 %		
Habitation pour les résidences secondaires	8.42 % (taux bloqué depuis 2019)	8.42 %		

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Monsieur le Maire sera chargé de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :

(15 présents + 6 procurations soit un nombre de votants : 21)

21 pour - 0 contre - 0 abstention

ADOpte

DELIBERATION N°26/2023

PARTICIPATIONS FINANCIERES ET SUBVENTIONS 2023

Je vous propose d'accepter les participations financières et les subventions exposées ci-dessous et de m'autoriser à signer tous documents relatifs à cette délibération :

PARTICIPATIONS FINANCIERES DIVERSES 2023

<i>Nom de l'organisme</i>	POUR MEMOIRE B.P. 2022	VOTE B.P. 2023
RELAIS AUTONOMIE - CLIC CAMBRESIS-OUEST	535.40 €	535.40 €
ASS. LES SCENES DU HAUT ESCAUT	1 109.60 €	1 098.00€
AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DU NORD	576.45 €	578.97 €
ADMR DE RUMILLY EN CAMBRESIS	4 000.00 €	4 000.00 €
SIVU LES MURS MITOYENS	11 113.07 €	11 500.00 €
ASSOCIATION DES MAIRES DU NORD	566.74 €	569.17 €
	17 901.26 €	18 281.54 €

SUBVENTIONS 2023

	2022	2023
Amicale anciens sapeurs-pompiers de Masnières	778.00	778.00
CCAS Masnières	5 000.00	5 000.00
Amicale laïque de Masnières	4 500.00	4 500.00
Association Secouristes Masnèrois	448.00	448.00
Association Nouveau Planning familial	80.00	80.00
Association Sportive de Masnières (ASM)	14 000.00	14 000.00
ASM centenaire – subvention exceptionnelle	0.00	3 000.00
Basket Club Masnèrois	1 665.00	2 500.00
Comité des loisirs du personnel communal	7 180.00	7 180.00
Comité parent élèves collège Jacques Prévert	243.00	243.00
Coopérative scolaire école Elsa triolet	1 885.00	1 885.00
Coopérative scolaire école Théodore Hostetter	3 017.00	3 017.00
Comité USEP Cambrai-sud	350.00	350.00
FNACA Masnières	380.00	380.00
Société de pêche La Noquette Masnières	1 160.00	1 160.00
Les Aînés de Masnières	2 018.00	2 018.00
Les amis de la palette	335.00	335.00
Les amis des écoles	472.00	472.00

Les restaurants du cœur	155.00	155.00
Le secours populaire français fédération du nord	103.00	103.00
Union locale CFDT du Cambrésis	154.00	154.00
Union locale CGT de Cambrai et de ses environs	154.00	154.00
Masnières Sport Pétanque	585.00	585.00
Scrap à ma Masnières	335.00	335.00
Syndicat d'initiative l'Art et la Masnières	4 000.00	4 000.00
Syndicat Initiative l'Art et la Masnières, Jumelage Guernesey	0.00	500.00
ACTION (insertion)	0.00	20 000.00
Cyclo club Cambrésien /Asso. du tour de France	2 000.00	2 000.00
Athlétisme Club Cambrésien		300.00
	50 997.00	75 632.00

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :

(15 présents + 6 procurations soit un nombre de votants : 21)

21 pour - 0 contre - 0 abstention

ADOPTE

DELIBERATION N°27/2023

VOTE DU BUDGET COMMUNAL PRIMITIF 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal,

Siégeant sous la Présidence de Monsieur Francis NOBLECOURT, Maire,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2023 qui peut se résumer ainsi :

BP 2023	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	4 000 000.00 €	4 000 000.00 €
Section d'investissement	3 508 000.00 €	3 508 000.00 €

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :

(15 présents + 6 procurations soit un nombre de votants : 21)

21 pour - 0 contre - 0 abstention

ADOPTE

DELIBERATION N° 28/2023

CONSTRUCTION D'UN CITY-STADE

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

Fort du succès autour du regroupement des écoles élémentaires, et dans la continuité des services publics offerts à la population, la construction d'un city-stade près de l'école élémentaire et maternelle est envisagée.

Le Plan de financement **estimatif** est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Maîtrise d'oeuvre	32 525.00 €	Département (ADVB) <i>obtenue</i> :	203 600.00 €
Travaux	791 363.17 €	Etat (DSIL) <i>obtenue</i> :	100 275.00 €
		Région (EQSP) <i>obtenue</i> :	50 000.00 €
		Etat - Agence Nationale du Sport <i>souhaitée</i>	135 000.00 €
		Communauté d'Agglomération de Cambrai (enveloppe JO 2024) <i>souhaitée</i>	164 000.00 €
		Autofinancement	171 013.17 €
TOTAL : 823 888.17 €		TOTAL : 823 888.17 €	

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet,
- D'approuver le plan de financement prévisionnel,
- De solliciter une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport sur le projet précité, de m'autoriser à déposer un dossier de subvention à hauteur de 135 000 Euros, à étudier et à signer le dossier de subvention ainsi que toutes les pièces afférentes.

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :

(15 présents + 6 procurations soit un nombre de votants : 21)

21 pour - 0 contre - 0 abstention

ADOPTE

DELIBERATION N° 29/2023

CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS

Par courrier en date du 27/03/2023, nous avons reçu une convention de servitude à signer avec Enedis pour le déracordement du poste client « Halle des Sports » et l'extension du réseau électrique BTA/S en 95² Alu issu du poste « PREVERT 2 » pour l'alimentation d'un nouveau branchement C4 au réseau de distribution d'énergie électrique.

Plus précisément, cette convention fait suite à la future rénovation et augmentation de la puissance du transformateur situé près de la salle des sports.

Le tracé des travaux concerne la parcelle cadastrée ZL111, rue de Crèveœur à Masnières et appartenant à la commune. Les travaux doivent faire l'objet d'un accord préalable entre ENEDIS et la commune par l'intermédiaire d'une convention de servitude.

Après lecture, je vous propose de m'autoriser à signer la convention avec ENEDIS et les pièces attachées.

VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :

(15 présents + 6 procurations soit un nombre de votants : 21)

21 pour - 0 contre - 0 abstention

ADOPTE

INFORMATIONS DIVERSES

- Le Conseil Municipal sera réuni le **vendredi 09/06/2023** en vue de désigner les électeurs pour les élections sénatoriales du dimanche 24 septembre 2023.
- Informations sur la Médaille de la Ville, les Cérémonies 1^{er} mai / 08 mai, courses cyclistes du 21/05 (+ marche) et 18/06, brocante du 21/05, gala de danse du 17/06, fête de la musique...
- Travaux city-stade et aire de jeux – Obtention d'une subvention de 50 000 Euros par la Région Les Hauts de France au titre de la politique Sports, dans le cadre du dispositif « Equipements sportifs de proximité » - début des travaux le 17/04/2023.
- Noréade a programmé des travaux sur la Place du 8 mai 1945 en 2024 et qui donneront lieu à un réaménagement paysager.
- Précisions sur le voyage d'une délégation de Masniérois (enseignants et collégiens de l'école Théodore Hostetter et du collège Jacques Prévert) en avril et venue d'une délégation sur Masnières du 05 au 09 juin 2023.
- Monsieur le Maire indique que la friche NORPEC située route Nationale fait l'objet de sondage et d'études de sol en vue de sa réhabilitation par le propriétaire.

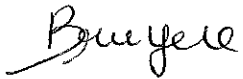
➤ Extrait de l'agenda du Maire depuis le 13 mars 2023 :

- 16/03/2023 - Réunion à la Communauté d'Agglomération de Cambrai (CAC).
- 17/03/2023 - Débat d'Orientaion Budgétaire Sivom de la Vacquerie.
- 20/03/2023 - Réunion sur le dossier du City-Stade
- 21/03/2023 - Rencontre avec le propriétaire et dirigeants de la Verrerie
- 22/03/2023 - Commission Communale des Impôts Directs
- 24/03/2023 - Commission Développement Economique Communauté Agglomération de Cambrai
- 25/03/2023 - Portes ouvertes au collège Jacques Prévert
- 27/03/2023 - Rencontre avec Noréade
- 28/03/2023 - Rencontre avec le Cabinet Médical
- 29/03/2023 - Assemblée Générale du personnel
- 30/03/2023 - Rencontre avec la Direction des Finances Publiques
- 03/04/2023 - Commission école supérieure d'Art de Cambrai
- 05/04/2023 - Conseil Syndical SIVOM de la Vacquerie
- 06/04/2023 - Réunion SIDEC
- 07/04/2023 - Commission des Finances
- 11/04/2023 - Réunion vidéoprotection
- 12/04/2023 - Réunion city-stade
- 12/04/2023 - Réunion cavités souterraines

Le présent procès-verbal sera affiché à la porte de la mairie et consigné dans le registre des délibérations du conseil municipal.

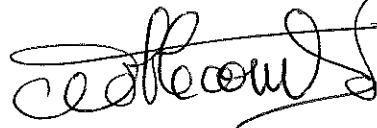
Fait à Masnières, le 19/04/2023.

La Secrétaire de séance



Sandrine BRUYERE

Le Maire



Francis NOBLECOURT



LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN SEANCE

DE CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

Ordonnance n°2021-1310 du 07 octobre 2021 / Décret n° 2021-1311 du 07 octobre 2021

ORDRE DU JOUR

DELIBERATION N°25/2023

**BUDGET COMMUNAL 2023 /
VOTE DES TAUX DES TAXES FONCIERES (bâti et non bâti) ET HABITATION (sur les résidences
secondaires)**

DELIBERATION N°26/2023

PARTICIPATIONS FINANCIERES ET SUBVENTIONS 2023

DELIBERATION N°27/2023

VOTE DU BUDGET COMMUNAL PRIMITIF 2023

DELIBERATION N° 28/2023

**CONSTRUCTION D'UN CITY-STADE
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT**

DELIBERATION N° 29/2023

CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS